

Présents : DUPUIT Guy, CLERC Hervé, MUZY Josiane, MONIER Joël, COLIN Christelle, PONTUS Jacques, CHAMBOUVET Philippe, ROBIN Nathalie, BOULLY Stéphanie, BOZONNET Éric, COEURET Christelle (ne prend pas part au vote au point n° 05), MARIN Alain, ROUDEIX Hélène, BUISSON Nicolas, DESMARIS Thierry, VOLATIER Leslie et BERTILLOT Gisèle (installée à compter du point n° 03).

Excusés : GUILLERMIN Cécile (donne pouvoir à VOLATIER Leslie),
VALÉRIE Pierre.

M. le Maire ouvre la séance de ce septième Conseil Municipal de cette année 2021. Il procède à l'appel, vérifie le quorum et cite les absents et l'unique pouvoir. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Alain MARIN, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////////

2) Approbation du Procès-Verbal (PV) de la séance du lundi 14 juin 2021

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de Procès-Verbal (PV) de réunion du lundi 14 juin 2021, qui leur a été préalablement transmis.

Thierry DESMARIS apporte quelques précisions, sans que celle-ci ne modifient substantiellement le contenu du PV. Guy DUPUIT l'incite à faire part de ses observations en amont de la séance de conseil municipal auprès du secrétariat de mairie, afin que le PV puisse être corrigé de suite, publié et affiché dès le lendemain qui suit son approbation.

Les corrections étant prises en compte, le PV du lundi 14 juin 2021 est approuvé à la majorité.

Pour : 14
Contre : 3 (Leslie VOLATIER, Cécile GUILLERMIN et Thierry DESMARIS).
Abstention : 1 (Nicolas BUISSON)

////////////////////

3) Installation de Gisèle BERTHILLOT en qualité de conseillère municipale (rapporteur : Guy DUPUIT)

Par courrier en recommandé avec accusé réception en date du 17 juin 2021 réceptionné le 18 juin 2021 par M. le Maire, Mme Frédérique DEMOUTIEZ, élue sur la liste « Agir ensemble Mézériat », a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale. Mme la Préfète de l'Ain a été informée de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales.

L'article L.270 du Code électoral prévoit que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». Par ailleurs, en cas de vacance d'un siège de conseiller municipal, le principe de parité n'a pas à être respecté.

Mme Laetitia BERTRAND, appelée à remplacer Mme Frédérique DEMOUTIEZ, a fait connaître sa décision de ne pas être conseillère municipale.

M. Fabien BERTHET, appelé à remplacer Mme Frédérique DEMOUTIEZ, a fait connaître sa décision de ne pas être conseiller municipal.

Mme Gisèle BERTHILLOT, appelé à remplacer Mme Frédérique DEMOUTIEZ au sein du Conseil Municipal, a fait connaître sa décision d'accepter d'être conseillère municipale.

En conséquence, compte tenu du résultat des élections municipales de 2020 et conformément à l'article L.270 du Code électoral, Mme Gisèle BERTILLOT est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du Conseil Municipal de Mézériat sera mis à jour et Mme la Préfète de l'Ain sera informée de cette modification.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Mme Gisèle BERTILLOT en qualité de conseillère municipale.

////////////////////

4) Remplacement de Frédérique DEMONTIEZ au sein des commissions communales
(rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire rappelle que par délibération n° DCM-2020-017 en date du 08 juin 2020, le Conseil Municipal a procédé à la création de 9 commissions municipales, fixé le nombre de membres pour chaque commission à 7 et en a désigné les membres.

Mme Frédérique DEMONTIEZ, élue sur la liste « Agir ensemble Mézériat » a démissionné le 17 juin 2021 de ses fonctions de conseillère municipale. Elle siégeait au sein de deux commissions : « communication et relations publiques », « finances ». Il convient donc de la remplacer au sein de ces deux commissions municipales.

L'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales prévoit « dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

VU les articles L.2121-33 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal procède au remplacement de Frédérique DEMONTIEZ dans les commissions « Communication et relations publiques » et « Finances » comme suit :

Commission communication et relations publiques	Gisèle BERTILLOT	18 voix
Commission finances	Gisèle BERTILLOT	18 voix

////////////////////

5) Restaurant « Le Petit Mézériat » - Signature d'un crédit-bail (rapporteur : Guy DUPUIT)
Christelle COEURET ne prend pas part au vote

M. le Maire a exposé précédemment aux élus le projet d'aménagement du restaurant « Le Petit-Mézériat », afin de développer son activité dans le tènement formé par la maison des associations et le bâtiment des 4 classes du haut de l'école élémentaire (le bâtiment historique de la « mairie-école »), propriété de la commune.

Pour finaliser ce projet, M. le Maire propose de signer, avec l'EURL Dine et Marc, ou toute société qui s'y substituerait, un crédit-bail immobilier, lui louant le bâtiment et lui permettant au terme du contrat, d'en faire l'acquisition. Le projet du crédit-bail prévoit une durée de location d'une durée de 18 ans, moyennant un loyer mensuel d'un montant de 1 000,00 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de constater la désaffectation du bien immobilier pour le projet d'aménagement de l'EURL Dine et Marc, ou toute société qui s'y substituerait,
- d'en prononcer le déclassement,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer le crédit-bail avec l'EURL Dine et Marc, ou toute société qui s'y substituerait, portant sur les parcelles E263 et E264 et E270 pour partie suivant les conditions exposées ci-dessus,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer la demande d'autorisation de travaux pour le changement de destination de l'immeuble,
- de signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 14
 Contre : 0
 Abstentions : 3 (Leslie VOLATIER, Cécile GUILLERMIN et Thierry DESMARIS).

////////////////////

6) Plan de relance pour la continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - Signature d'une convention avec le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (rapporteur : Josiane MUZY)

Dans le cadre du plan de relance, le Ministère de l'Éducation Nationale a lancé un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Ce dispositif a pour objectif d'assurer la continuité pédagogique, de réduire la fracture numérique et les inégalités scolaires et ce dès l'école élémentaire.

La commune de Mézériat ayant candidaté pour cet appel à projet pour un montant total de 17 550,00 € HT peut se voir octroyer une subvention à hauteur de 12 172,00 €.

Il convient à présent de signer une convention avec le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des Sports fixant les engagements de chaque partie pour la réalisation de cet appel à projets.

Le Conseil Municipal décide donc d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports portant sur l'appel à projets pour un socle numérique pour l'école élémentaire « La Passerelle »

Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0

////////////////////

7) Classe découverte 2021 – Attribution d'une subvention exceptionnelle (rapporteur : Hervé CLERC)

Mmes CURT et DE MAUROY, enseignantes à l'école élémentaire « La Passerelle », ont transmis une demande de subvention pour l'organisation de la classe découverte pour l'année 2021.

Ce voyage aura lieu à l'Alpes du Grand Serre (Isère) et concerne 42 élèves de CM1 et CM2 pour un coût total de 19 068,00 € pour 7 jours. Le voyage sera encadré par Mmes CURT et DE MAUROY (professeurs des écoles) et de 3 accompagnateurs. Il est proposé un financement comme suit : 10 920,00 € par les parents (260,00 € par élève), 4 200,00 € par le Sou des écoles, une subvention « enfance et montagne » d'un montant de 1 000,00 €. Afin de clore le budget, il est proposé que la commune participe à hauteur de 4 788,00 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 788,00 € à la Coopérative scolaire de l'école élémentaire « La Passerelle » (OCCE) pour l'organisation d'une classe découverte pour l'année 2021.

Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0

////////////////////

8) Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
15/06/2021	marché	PARISOT	Achat papier kraft pour mise en place bureau de vote salle des fêtes	13,95
30/06/2021	marché	SEDI	Achat insignes adjoints	63,50
07/07/2021	marché	ORONA	Réparation moteur avec encodeur porte automatique Mairie	1 614,00
08/07/2021	marché	DUMONT SECURITE	Achat de vestes, sangle pour attache tuyau, signalisation pour casque	1 547,71

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

////////////////////

9) Commissions communales

Les comptes rendus de réunions ayant été transmis préalablement aux élus, chaque Vice-Président fait le point brièvement sur le travail de sa commission.

■ Commission Affaires scolaires

Josiane MUZY, deuxième Adjointe, revient sur les dernières nouvelles concernant les écoles. Elle annonce que lors de la prochaine réunion de la commission, programmée le 26 août 2021, les élus feront connaissance avec l'animatrice nouvellement recrutée qui sera en charge de la pause méridienne pendant le temps scolaire et interviendra à compter de la rentrée des classes.

■ Commission Sécurité

Josiane MUZY poursuit par la commission Sécurité et fait le point sur sa rencontre avec les référents citoyens. Une présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) leur a été faite et ceux-ci ont défini leur rôle respectif dans le document. La deuxième Adjointe rappelle qu'elle est en revanche toujours en attente du positionnement des conseillers municipaux dans le PCS.

■ Commission Communication

Josiane MUZY annonce la sortie du nouveau Mézémag. Elle en profite pour remercier les membres de la commission, qui ont œuvré à la rédaction des différents articles. Panneau Pocket (application mobile d'informations et d'alertes) rencontre un vif succès. La deuxième Adjointe invite tout élu à transmettre des informations, qui pourraient ensuite être susceptibles d'être reprises sur l'application.

■ Commission Animation

Christelle COLIN, quatrième Adjointe, rend compte de la réunion du vendredi 9 juillet dernier. Le point essentiel portait sur l'organisation des manifestations du 14 Juillet et de la Vogue. S'agissant du 14 Juillet, un vin d'honneur sera prévu en fonction de la météo. Concernant la Vogue des 23-24 et 25 juillet, le Syndicat d'Initiative organise, compte tenu du contexte sanitaire, une vente d'andouillettes à emporter avec la mise en place d'une buvette et d'une animation musicale. Un vin d'honneur sera organisé le vendredi soir par la commune. Le dimanche, aucune animation n'est prévue car aucune association ne s'est portée candidate pour reprendre l'organisation de la farfouille ; le traditionnel challenge de boules n'aura pas lieu.

■ Commission Santé publique

Philippe CHAMBOUVET, Conseiller délégué à la santé publique, revient sur la cession d'une partie de la maison des associations et de l'école élémentaires à l'EURL Marc et Dine pour un projet d'aménagement de restaurant (*cf point n° 05*). Le déménagement des 4 classes est en cours et devrait se terminer fin de semaine. Le Conseiller adresse d'ores et déjà ses remerciements à tous pour la mobilisation et l'aide apportée.

Au niveau santé, Philippe CHAMBOUVET revient sur les annonces du Président de la République de ce soir : vaccination obligatoire des soignants à partir du 15 septembre, pass obligatoire dans certains lieux culturels (cinémas) et regroupements à partir de 50 personnes. Les tests PCR seront payants à compter de cet automne, sauf prescription médicale.

■ Commission Travaux

Joël MONIER, troisième Adjoint, présente les conclusions du rapport énergétique de la commune ainsi que les préconisations établies par le conseiller du Syndicat d'Énergie et de e-communication. À retenir que les bâtiments communaux les plus énergivores sont, sans surprise, la salle des fêtes, la mairie et la maison des associations. Les consommations électriques sont en baisse dans tous les bâtiments depuis 2020, ce qui s'explique par la mise en place du confinement et donc d'une moindre utilisation des locaux. Une analyse plus approfondie d'un ou plusieurs bâtiments sera établie avec propositions de travaux et stratégie d'investissement, les sites retenus sont la salle des fêtes et la mairie.

Côté travaux, ceux de la maison sise 92 place du marché en vue de la création d'une pièce supplémentaire sont pratiquement terminés, le loyer sera revu en conséquence.

Les travaux de signalisation horizontale sont également en cours d'achèvement. L'Adjoint termine en annonçant la validation du programme de voirie pour 2021.

■ Planning des prochaines réunions

Jeudi 22 juillet 2021 – 18h30	Commission Finances
Mercredi 28 juillet 2021 – 18h00	Commission Urbanisme
Jeudi 29 juillet 2021 – 19h30	Commission Développement Durable
Jeudi 26 août 2021 – 20h00	Commission Affaires scolaires
Lundi 30 août 2021- 19h30	Commission Animation
Lundi 13 septembre 2021 – 20h00	Conseil Municipal
Lundi 20 septembre 2021 - 20h00	Commission Communication

////////////////////

10) Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Conseil Communautaire

M. le Maire rappelle que la dernière séance de conseil communautaire s'est tenue le lundi 05 juillet 2021 à Cormoranche-sur-Saône. Le compte rendu de séance est consultable sur <http://www.cc-laveyle.fr/l-institution/les-compte-rendus>.

■ Commission services aux publics et aux familles

Nathalie ROBIN rend compte des points abordés lors de la dernière réunion.

Tout d'abord, l'aide aux personnes âgées. Une évolution du dispositif actuel est en cours de réflexion, au vu des retours d'expérience mises en place dans les autres communautés de communes et sachant que ce problème de transport porte sur toutes les tranches d'âges et ne concerne pas uniquement les personnes senior, isolées et ayant peu de ressources. Cette problématique est d'autant plus prégnante qu'elle entre dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) élaborée par la CCV. Une étude approfondie va donc être réalisée sur ce sujet-là. Dans l'attente des résultats, le dispositif actuel (bons transport) est reconduit pour l'année 2022.

Par ailleurs, en raison de la méconnaissance des dispositifs, une réunion de présentation des aides au transport et de la maison France Services a été organisée au château à destination des secrétaires de mairie du territoire par les animatrices France Services.

Autre structure encore méconnue et qui a donné lieu à une présentation lors de la réunion de la commission, « Pirouette », association intéressante pour les familles et les futurs parents. Il s'agit d'une structure de soutien à la parentalité pour les enfants de 0-3 ans, située au Relais Assistantes Maternelles (RAM) de Grièges. Lieu d'échanges sur leur expérience de parents, leur rôle, et pouvant porter sur des sujets divers et variés (sommeil, alimentation, propreté), mais également lieu de sociabilisation et de jeux pour les enfants.

Autre point développé lors de la réunion, la mise en place d'un guichet « unique » pour les activités des enfants, que ce soient pour les structures d'accueil collectives (centres de loisirs) ou les structures périscolaires (garderies de l'ex-territoire de la CCBV). L'objectif est double, d'une part, permettre une meilleure vision pour la CCV dans l'utilisation des services communautaires par les familles et d'autre part, mieux orienter les parents pour satisfaire leurs besoins. L'inscription se fait sur le portail familles de la CCV, directement en ligne ou en version papier <https://cc-laveyle.portail-defi.net/>

La réunion s'est terminée par la présentation du nouveau directeur général adjoint en charge de la proximité (enfance, jeunesse, maison France Services etc.). Celui-ci a notamment fait part de sa volonté d'améliorer la communication avec les communes et les écoles concernant la gestion des structures à destination de la jeunesse (accueils périscolaires, centres de loisirs, etc.).

■ Commission eau et assainissement

Hervé CLERC rend compte du déroulement de la dernière commission eau et assainissement. A noter que la commune va percevoir prochainement la moitié du FCTVA sur les dépenses engagées en assainissement sur 2018-2019, soit près de 40 000,00 €.

■ Commission tourisme et culture (Guy DUPUIT)

Guy DUPUIT revient sur le compte-rendu du dernier conseil d'administration de l'office de tourisme en remarquant les points suivants :

- l'exposition « Villages d'hier et d'aujourd'hui au fil de la Veyle » avec l'installation dans les 18 communes du territoire, de cartes postales et photos de famille qui illustrent les commerces et métiers d'antan ;
- concerts « Jazz en herbe », les 16 et 18 juillet prochains dans le parc du château.

■ Commission transition écologique et mobilités

Stéphanie BOULLY a participé à une réunion portant sur la mise au point du balisage des sentiers pédestres. En vue de la matérialisation de la signalisation desdits sentiers, la CCV fournit le matériel (pochoirs, bombes, etc.), ceci afin d'avoir une uniformité de traçage sur l'ensemble du territoire. A charge pour les communes de procéder à la réalisation du balisage. Des conseils de méthode ont été distillés aux participants. Si des besoins particuliers sur des zones où la nature ne permet pas de baliser correctement se font sentir, les référents doivent contacter les services de la CCV. La commune doit par ailleurs s'assurer et entretenir si besoin les sentiers, pour que ceux-ci restent praticables et le balisage visible. La Conseillère municipale ajoute que la réunion a été d'autant plus intéressante (dont une partie s'est déroulée sur le terrain) qu'elle a permis de faire connaissance avec les référents des autres communes du territoire.

■ Commission aménagement du territoire et développement économique

Joël MONIER revient brièvement sur l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Il fait remarquer que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) devant être approuvé avant le PLUi, l'approbation du PLUi (bien qu'à un stade plus avancé que le SCOT Bresse Val-de-Saône), sera donc repoussée en conséquence. D'ores et déjà prévus dans le futur PLUi, pour Mézériat, 6,16 ha pour les surfaces constructibles.

////////////////////

11) Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nathalie ROBIN, Conseillère déléguée en charge des affaires sociales et Vice-Présidente du CCAS, rend compte des différents points essentiels abordés lors du dernier Conseil d'administration en date du 16 juin 2021, dans l'attente de la transmission du procès-verbal de séance.

L'assemblée délibérante a procédé à la création d'un emploi d'animateur contractuel pour la résidence autonomie « les orchidées » pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022. La durée hebdomadaire du poste est de 28h00 mais il est à noter que l'agent sera mis à disposition de la commune pour 8h00 pour assurer la pause méridienne avec les enfants (trajets école élémentaire cantine et surveillance et gestion des enfants- cf point n° 08 Commission Affaires scolaires).

Une personne a été retenue pour occuper le poste. Animatrice en gérontologie avec 14 ans d'expérience en animation, c'est une personne compétente qui correspond aux besoins de la résidence et qui pourra mettre en œuvre des animations à l'égard des résidents des Orchidées, mais aussi des enfants. La gestion administrative et financière du CCAS et de la résidence reviendra, quant à elle, en mairie et sera assurée par la personne en charge de l'accueil au secrétariat de mairie. Le recrutement par voie statutaire est en cours.

Concernant le plan « canicule », des affiches ont été posées dans le village mais compte tenu de la météo actuelle, les besoins ne se font pas connaître pour l'instant. Les habitants sont toutefois informés au cas où la situation devait évoluer vers de plus fortes chaleurs.

S'agissant du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), les membres du Conseil d'Administration se sont positionnés pour intégrer la cellule de soutien aux populations.

Une réflexion est lancée sur la reconduction de colis à destination de la population senior. Une réunion sera organisée à l'automne pour se décider sur l'organisation pour l'année prochaine.

Enfin, dernier point, la résidence autonomie « les orchidées ». Une confirmation a été faite dans le cadre du « forfait autonomie » avec la prise en compte de 2 animations. Par ailleurs, une nouvelle plaquette publicitaire a été imprimée, des flyers sont notamment disponibles dans le hall d'accueil de la mairie.

La Vice-Présidente du CCAS ayant terminé la présentation du compte rendu du dernier Conseil d'Administration, Guy DUPUIT invite à présent les conseillers municipaux ayant assisté à des assemblées générales d'associations ou d'EPCI, à prendre la parole pour en rendre compte aux autres élus.

Josiane MUZY pour le tir à l'arc et la société de chasse, Christelle COLIN pour la SEMCODA, Guy DUPUIT pour le Syndicat d'Initiative et l'Office de Tourisme (OT) intercommunal et enfin Leslie VOLATIER pour le Syndicat Veyle Vivante, prennent successivement la parole.

■ Assemblée générale du tir à l'arc

Absence de compétition depuis 2019, compte tenu de la crise sanitaire.

Les entraînements ont toutefois repris, à raison de 6h par semaine.

L'association compte 62 archers.

Le bilan financier fait apparaître un résultat pour la saison de 2 634,82 €.

■ Assemblée générale de la société de chasse

Un hommage a été rendu à Georges FONTAINE, décédé dernièrement et membre actif de l'association.

Un effectif de 39 membres a été recensé fin juin avec 3 nouvelles adhésions.

Le bilan financier 2020-2021 fait apparaître un résultat excédentaire de 10 400,79 €.

Le pavillon de chasse est en cours de construction, une partie du prêt a été débloquée pour permettre le financement des travaux réalisés en grande partie par les bénévoles.

En fin de réunion, les participants ont procédé au renouvellement des membres du bureau.

■ Assemblée générale de la SEMCODA du 30 juin 2021

Christelle COLIN relate les éléments marquants de l'année pour la SEMCODA, la commune de Mézériat en étant actionnaire de manière minoritaire.

Les documents relatifs aux bilans d'activité pour l'année 2020-2021 ainsi que le rapport financier sont consultables au secrétariat de mairie ou sur le site internet de la SEMCODA, www.semcodea.com.

■ Assemblée générale du Syndicat d'Initiative du 25 juin 2021

Le bilan financier de l'association a été présenté, la location de matériels enregistre un excédent de 1 175,00 €. Le résultat global est en revanche déficitaire de 143,00 €, la plupart des manifestations de l'année ayant dû être annulées pour cause de crise sanitaire.

Les participants ont finalisé l'organisation de la soirée « andouillettes » prévue lors de la Vogue.

La réunion s'est terminée par l'élection des membres du bureau, Jérôme GUERRY en conserve la présidence.

■ Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme intercommunal

Un point a été effectué sur l'ouverture des bureaux de tourisme fermés depuis presque un an à cause de la pandémie. Il est rappelé que l'office de tourisme est géré sous forme associative par une trentaine de bénévoles et du personnel de la CCV est mis à disposition pour en assurer l'accueil.

Guy DUPUIT donne rendez-vous aux élus, pour la marche gourmande qui devrait se tenir le dimanche 12 septembre, sauf nouvelle restriction sanitaire d'ici là. Au programme une marche de 12 à 16 km est prévue, agrémentée par des étapes gourmandes sur les chemins de Perrex et Vonnas et permettant la découverte du patrimoine naturel, bâti et de la gastronomie locale des deux communes.

■ Comité syndical Veyle Vivante

Le mercredi 30 juin dernier, a eu lieu la réunion des délégués du Comité syndical. Celui-ci avait pour principal objet, de rendre compte du travail mené par les membres des différentes commissions.

Au titre de la commission « rivières et ouvrages », une visite a été effectuée à Buellas, suite aux travaux entrepris sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat, ayant pour objet le détournement de la Veyle en dehors de la gravière, les travaux ayant permis au cours d'eau de retrouver son tracé naturel. Une visite sur la commune de Polliat est également à l'ordre du jour pour les travaux de détournement de cours d'eau, qui engendrent dans ce cas, une suppression du vannage.

La commission « gestion des ressources et changements climatiques » s'occupe, quant à elle, des eaux superficielles et de l'impact des changements climatiques sur celles-ci. Des réflexions sont lancées pour prévoir des actions à mener, afin de mieux appréhender les changements climatiques sur la gestion de l'eau. Un diagnostic sera donc réalisé et des actions notamment d'ordre économique seront mises en place.

Enfin, les membres du COPIL (Comité de Pilotage) se sont réunis en vue de lancer un plan stratégique portant sur les zones humides (marais, étangs, lagunes etc.), à l'échelle du bassin versant. Cela se fera par la réalisation d'une cartographie des zones humides, un inventaire de l'existant et la définition d'une stratégie à l'échelle du bassin versant.

12) Questions et informations diverses

- Leslie VOLATIER revient sur la manifestation pour la pose de la première pierre du futur groupe scolaire et interroge M. le Maire sur l'organisation d'une réunion publique portant sur les travaux. Guy DUPUIT répond qu'il attend la rentrée scolaire pour fixer une date de réunion. Il signale par ailleurs que la SARL JOUVENT Bâtiment, titulaire du lot n° 02 gros œuvre, a fait part de son retard quant à sa date de démarrage par rapport à celle prévue dans le planning contractuel. Toutefois, l'entreprise s'engage à mettre une équipe supplémentaire sur le chantier et au final, rattraper son retard. La société doit confirmer ses propos par écrit. Une réunion de chantier est d'ailleurs prévue demain pour faire le point, en présence de l'équipe de maîtrise d'œuvre, Laurent CHASSAGNE. Hervé CLERC précise que l'entreprise JOUVENT Bâtiment doit expliquer expressément les causes de son retard et que si celles-ci ne sont pas satisfaisantes, des pénalités de retard prévues dans le marché pourront se voir appliquées.

Leslie VOLATIER reprend la parole et souligne que lors du recrutement d'emplois saisonniers, il a été fait appel à un jeune, qui a déjà travaillé pour la commune, l'année précédente. M. le Maire rappelle que la création et la suppression d'emplois relèvent de la décision de l'assemblée délibérante. Le recrutement est en revanche de la seule compétence du maire. Pour le cas d'espèce, Guy DUPUIT justifie sa décision par le fait qu'il a souhaité donner priorité à un enfant du personnel communal, qui avait par ailleurs donné entière satisfaction l'année précédente. Il précise qu'un jeune a été recruté pendant le mois de juillet et qu'un autre sera présent pendant tout le mois d'août.

- M. le Maire fait part de la demande d'une administrée, habitant des « Pigots », souhaitant se porter acquéreur du chemin communal, lui donnant notamment accès à sa propriété. N'ayant pas eu de réponse sous l'ancienne mandature, elle réitère aujourd'hui sa demande. Après examen du cas d'espèce, il s'avère que la cession du chemin en question à une personne privée condamnerait l'accès des autres parcelles attenantes. La commune souhaite donc en garder la pleine propriété et s'engage à en assurer l'entretien. Le Conseil Municipal ne donne donc pas une suite favorable à cette demande, un courrier de réponse sera adressé dans ce sens à la demandeuse.
- Thierry DESMARIS interroge Guy DUPUIT, sur les modifications quant à la collecte des ordures ménagères, et notamment les modalités de changement de bacs pour les usagers. Le Vice-Président du SMIDOM Veyle Saône lui apporte les éclaircissements. Il ajoute que Paul FERRÉ, Président du SMIDOM, interviendra en début de séance de conseil municipal du mois de septembre pour exposer les changements dans la collecte et les conséquences sur la facturation des usagers.

Le Conseiller Municipal et chef de corps du CPINI de Mézériat informe les conseillers qu'une réunion du Comité consultatif des sapeurs-pompiers se tiendra le mardi 20 juillet 2021 à 20h00.

////////////////////

L'ordre du jour étant épuisé, et avant de clore la séance, M. le Maire procède à la distribution de médailles aux élus, permettant ainsi une meilleure identification de leur fonction auprès de la population. Il lève la séance à 22h30.

La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 13 septembre 2021 à 20h00.